

M. Wilfrid Gascon suppose qu'on réduira le nombre des représentants et, dans son hypothèse, il abaisse le chiffre à 1000 députés.

“ Mais quelque soit le chiffre adopté, ajoute-t-il, il n'en est pas moins vrai que le Royaume-Uni ne pourra y figurer que pour le dixième, soit 100 députés sur 1000. C'est-à-dire que les colons canadiens, australiens, égyptiens, jamaïcains, boers, indous, griquas, béchouanas, *et cætera*, seront devenus les maîtres incontestés des destinées de l'Empire britannique. Désormais ce sont eux qui composeront les ministères anglais et les discours du trône, qui nommeront aux ambassades, déclareront la guerre, concluront les traités, etc.”

Et l'écrivain conclut en se demandant s'il est raisonnable de supposer que la nation anglaise, si pleine de morgue, si ombrageuse et si orgueilleuse, consentira jamais à jouer un rôle si effacé.

Pour les besoins de sa démonstration, M. Wilfrid Gascon admet cependant que l'Angleterre accepte cette situation. La fédération impériale est fondée; l'autonomie des colonies n'existe plus; c'est à Londres qu'on légifère sur les besoins des sujets universels anglais, plus *colons* que devant. Mais quelle sera la place du Canada dans l'empire? Quelle influence exercera-t-il? Comment pourra-t-il obtenir ce qui lui est nécessaire, ce qui lui revient de droit, si ses droits et si ses besoins sont en conflit avec les besoins et les droits de tout ou partie de cet empire bariolé?

La nation canadienne-française, dit-il avec raison, sera représentée par trois députés sur mille qui composeront la chambre, et par une couple de lords. Et notre confrère ajoute :

“ En échange de cet honneur improductif, nous aurions des charges accablantes à acquitter. Le *Witness* a calculé que dans l'état actuel des choses, la part du Canada dans les frais de la marine de guerre anglaise serait de treize millions de piastres par année; soit au moins trois millions pour la province de Québec seule. Où notre gouvernement provincial prendra-t-il \$3,000,000 tous les ans pour la marine des Anglais, sans parler de l'armée de terre, des appointements des ministres, ambassadeurs, consuls, etc., lui qui ne peut trouver \$200,000 pour l'instruction des enfants du peuple? Et quand est-ce que celui-ci voudra, à ces conditions, y goûter à LEUR fédération impériale? ”

Nous ne pouvons malheureusement, faute d'espace, faire de plus amples citations de cet article que nous aurions désiré reproduire en entier. Mais ce qui précède suffit pour montrer que toutes les bonnes raisons étaient la thèse patriotiquement éclairée de notre confrère. Il parle, au cours de cet article, du fameux *Conseil impérial* inventé par le néfaste Chamberlain et démontre que son existence, d'ailleurs irréalisable, serait une calamité effroyable pour les Canadiens.

Pour donner une idée de la façon cavalière dont nous serions traités, il rappelle les conventions du traité de 1867 que l'on nous a imposé. Aux termes de ce traité, les Canadiens ne doivent fournir des hommes et de l'argent *qu'en cas de guerre, d'invasion ou d'insurrection*,